



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 12 juin 2014
PROCES-VERBAL N°238

| | | | |
|------------------------------------------------------|-----|----------|-----------------|
| Présidence: | Mme | Verena | Jendoubi |
| Conseiller municipaux & Conseillères municipales: | M. | Cyril | Baudin |
| | M. | Nicolas | Binet |
| | M. | Daniel | Fuchs |
| | M. | Sylvain | Fuser |
| | M. | Philippe | Gillabert |
| | M. | Samuel | Halff |
| | Mme | Aimée | Luder |
| | Mme | Annick | Maison |
| | M. | Olivier | Matthey-Jonais |
| | M. | Patrick | Mayer |
| | Mme | Zita | Minasso-Rota |
| | M. | André | Walder |
| Maire: | M. | René | Riem |
| Adjointe : | Mme | Maria | Scheibler |
| Adjoint : | M. | Claude | Bieri |
| Excusée : | Mme | Suzanne | Schedler |
| Absent : | M. | Ludowick | Jacot-Descombes |
| Procès-verbaliste: | Mme | Céline | Fournier |

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 237 de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Proposition d'acquisition d'une demi-place de crèche supplémentaire
5. Rapports de commission
 - Scolaire, sports, loisirs et entretiens des bâtiments du 6 mai 2014
 - Agenda 21 du 19 mai 2014
 - Fêtes et ad hoc du 26 mai 2014
6. Propositions du Conseil municipal
7. Projets de délibérations
8. Questions
9. Divers

Questions du public

* * *

La Présidente, Verena Jendoubi, ouvre, à 19h30, la dernière séance du CM avant la période estivale et sa 1^{ère} séance en tant que Présidente du CM. Elle a une certaine appréhension mais sait pouvoir compter sur le soutien et la compréhension de chacun pour remplir ce rôle à satisfaction.

La Présidente excuse l'absence annoncée de Mme Schedler.

1. Approbation du procès-verbal N° 237 de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2014

Page 2, 1^{er} par. : la Présidente Annick Maison a ouvert la séance du Conseil municipal du 15 mai 2014, et non pas du 10 avril 2014.

Page 8, 1^{ère} puce, milieu de paragraphe : Il convient de lire ici : « Si le résultat est concluant sur la durée, le même revêtement (garanti 10 ans sans travaux) pourrait être posé dans les années à venir sur d'autres tronçons, parce qu'il s'abîme beaucoup ... ».

Le PV de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2014 est adopté sous réserve de ces modifications, à l'unanimité des membres présents du Conseil (12 oui).

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- **M. Mayer** procède à la lecture de la lettre envoyée le 11 juin dernier par l'adjointe, Mme Scheibler, à M. Barthassat concernant les chenilles processionnaires du pin et du chêne, pour relever l'absence de base légale en la matière et demander au Conseil d'Etat qu'il prenne un arrêté sur le sujet.

3. Communications du Maire et des Adjoints

Communications de M. Riem

- Modification de zone : la modification de zone pour l'extension du village a été adoptée en séance extraordinaire le 17 mai 2014 par le Grand Conseil, à l'unanimité (fait rare). Les efforts de discussions et d'agitation des réseaux ont donc fonctionné. A croire un très haut cadre de l'administration concernée, cette modification a été très rapide ! La commune et le canton ne partagent décidément pas la même notion de la rapidité !
Les autorités communales ont reçu le 19 mai dernier la visite de M. Hodgers, qui était accompagné de Mme Girault, directrice de l'Office de l'Urbanisme. Ce fût l'occasion de lui exposer le futur d'Avully : zone d'Eaumorte, Place d'Armes, MZ.
- Place d'armes d'Epeisses : les autorités communales ont rencontré les représentants de l'armée ainsi que M. Guy Reyfer, en charge du dossier du transfert des activités militaires du site des Vernets vers Epeisses, Mategnin et Aire-la-Ville. L'ouverture des nouvelles structures est prévue en 2020-2021. Elles seront d'une capacité de 240 lits et les activités seront partagées avec les besoins « civils » (PC, pompiers) ; l'on ne parlera donc plus d'une place d'armes mais d'un centre de sauvetage et de protection (dénomination pas encore choisie).
- Pompiers : comme demandé par la commission des finances, la Commune a rencontré le capitaine des pompiers afin d'obtenir une meilleure prévisibilité des dépenses liées aux activités de la Compagnie des Sapeurs-pompiers. Le capitaine a apporté toutes les précisions utiles pour les budgets à venir.
- M. Riem fait distribuer en séance le rapport administratif 2013.

Communications de M. Bieri

- Hobby Land : la commune a mis les moyens pour rendre la zone du hobby land plus présentable. Les déprédations, arrachages de plantes, déplacements et destruction du mobilier sont malheureusement si fréquents que la commune n'a pas les moyens d'entretenir cet endroit comme il le mériterait. Cet endroit sera remis en état, au fur et à mesure des déprédations futures, mais avec des moyens simples et moins coûteux.

Communications de Mme Scheibler

Aucune

4. Proposition d'acquisition d'une demi-place de crèche supplémentaire

Mme Scheibler relève que les membres du CM ont reçu une note concernant cette proposition. Il y a régulièrement des communiens qui souhaiteraient avoir plus de places de crèche. Confignon propose de nouvelles places, mais seulement en septembre et en cas de places libérées. Plutôt que de faire passer cet objet en urgence en commission, **Mme Scheibler** préfère proposer au Conseil municipal l'achat de cette demi-place, pour un coût net supplémentaire de Fr. 2032.- (montant hors budget) jusqu'à fin décembre 2014. Pour l'avenir, il faudra se déterminer sur la pérennisation de cette demi-place supplémentaire; ce point sera porté à l'ordre du jour de la commission sociale du 18 juin prochain. **M. Mayer**

apprécie cette façon d'approcher la notion d'urgence, respectivement la planification correcte des décisions à prendre. Il remercie Mme Scheibler pour ce respect de la forme. **M. Baudin** souligne que l'achat de cette demi-place constitue pour la Commune une réelle opportunité, pour un investissement pas très conséquent. Les deux places actuelles ne permettent pas de répondre à la demande. L'acquisition de cette demi-place supplémentaire ne résoudra pas la problématique mais va néanmoins dans le bon sens, dans la perspective à terme de la création d'une crèche intercommunale.

L'achat de cette 1/2 de crèche supplémentaire est accepté par 11 oui et 1 abstention.

5. Rapports de commission

- Scolaire, sports, loisirs et entretiens des bâtiments du 6 mai 2014

Mme Maison précise que la commission a évoqué l'organisation des Promotions 2014, qui auront lieu le samedi 28 juin 2014. Les membres du Conseil municipal sont tous attendus pour participer au défilé qui débutera à 15h30.

L'ASPADA cherche des bénévoles pour donner un coup de main (jeux, confection de salades). Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire ad hoc.

La commission a aussi tiré un bilan des samedis de ski, qui ont été organisés conjointement avec la Commune d'Avusy et se sont très bien passés, à la satisfaction des participants. Le coût net pour la commune est moindre ; cette opération a permis à des communiens d'Avully d'aller skier. Le bilan est donc très positif et la commission est favorable au renouvellement de ces sorties en 2015.

Dans les divers, la commission a abordé une invite de l'ASPADA, visant à réfléchir aux problèmes récurrents que sont la sécurité des piétons dans le parking de l'école et le parking sauvage aux alentours, qui est dangereux pour les enfants et la circulation. La commission souhaite solliciter la Mairie, pour voir ce qui pourrait être fait à moindres coûts pour améliorer la sécurité de ces abords.

La commission a été informée que le terrain de volley sera à nouveau monté pour cet été.

Mme Scheibler précise que la proposition d'un positionnement de ce terrain de volley à côté du 29-31 rte d'Epeisses a été acceptée. **Mme Maison** termine son rapport en indiquant que la commission, sur proposition de Mme Schedler, demande à la Mairie d'étudier des offres équivalentes aux samaritains avec d'autres sociétés. Sans vouloir refaire la commission, **M. Fuser** aurait trouvé judicieux, de la part de la commission, de ne pas « charger la Mairie d'étudier une possibilité simple d'optimiser la sécurité du parking et de ses usagers », pour la simple et bonne raison que toute la zone sera réaffectée et réaménagée suite aux constructions prévues. **M. Fuser** rappelle par ailleurs que les personnes qui mettent en danger ces enfants sont souvent les parents de ces mêmes enfants, qui génèrent le principal flux de circulation. **Mme Maison** précise qu'il s'agit d'étudier une possibilité simple d'optimiser cette sécurité, et pas d'aménager des dos d'ânes ou autres. **M. Fuser** estimerait plus judicieux d'écrire à l'ASPADA pour souligner que les parents contribuent à mettre leurs enfants en danger, plutôt que de solliciter la Mairie à ce propos. **Mme Maison** indique que l'ASPADA soulève ce même problème depuis 15 ans, alors que les parents changent. **M. Mayer** relève que cette recommandation n'émane pas de la présidente de la commission, mais de la commission, qui a estimé à l'unanimité de ses membres présents que le problème de sécurité de ces enfants au moment de la dépose était avéré. Des constructions pourraient certes un jour voir le jour (conditionnel de mise tant que le chantier n'aura pas été ouvert) ; d'ici que quelque chose se fasse, un certain nombre d'années pourrait encore s'écouler. Ce problème de sécurité existe aujourd'hui et il faut donc s'en inquiéter sans attendre. Quant à l'origine de ce danger, la commune n'a pas intérêt à ce qu'un accident survienne, même si le responsable est un parent. La commission n'ayant pas l'intention de proposer de dépenses somptuaires mais admettant l'existence de ce problème avéré de sécurité, demande donc à la Mairie, à l'unanimité de ses membres présents, d'étudier une possibilité simple d'optimiser la sécurité du parking et de ses usagers. **M. Bieri** souligne que lorsqu'un APM est présent sur le site, tout va bien ; la vitesse est adaptée et les voitures ne sont pas mal garées. **M. Fuser** précise que le but de son intervention ne visait pas à attendre qu'un enfant se fasse malheureusement écraser par qui que ce soit, mais à recentrer le débat, à savoir que ce sont les parents eux-mêmes qui mettent leurs enfants en danger. **M. Fuchs** demande si la commission des routes ne pourrait pas se saisir de cette problématique. Sans vouloir destituer la Mairie de ce dossier, **M. Baudin** juge que ce serait effectivement plus adapté, dans un premier temps. **M. Mayer** s'oppose à cette proposition. Le fait de mandater la Mairie allait en effet dans le sens d'une recherche de simplicité. Un renvoi de cet objet en commission risquerait d'en faire débat et grand cas ; les solutions induites seraient alors parfaites, onéreuses et longues à mettre en œuvre. Charger la Mairie de toute solution simple qu'elle peut vouloir identifier

semble plus adéquat et n'implique pas une route ou un travail sur route. **M. Fuser** relève que la police cantonale genevoise effectue régulièrement des contrôles radar de l'autre côté de l'école ; il est tout à fait possible de faire en sorte que cette boîte soit placée là où les parents amènent leurs enfants à l'école, de manière à ce qu'ils prennent conscience de leur vitesse. **M. Baudin** signale que la Commune avait l'opportunité d'emprunter le compteur mobile de Bernex, d'où l'idée de le positionner à cet endroit à la rentrée, pour vérifier si les vitesses sont effectivement excessives, afin de donner des pistes et de cibler les mesures.

L'invite, à la Mairie, d'étudier une possibilité simple d'optimiser la sécurité du parking et de ses usagers est **acceptée** par 7 oui et 5 abstentions.

- Agenda 21 du 19 mai 2014

M. Fuchs précise que cette séance était consacrée à connaître les suggestions et les besoins des sociétés sportives qui sont actives sur le terrain de Gennechy. Etaient invités le FC Donzelle, le Tir à l'arc Les Robins et le Tennis-Club, qui n'a pas daigné envoyer un représentant ni s'excuser. Cette absence obligera à réunir une nouvelle séance de commission au début de l'automne, en invitant le Tennis-Club et éventuellement le Jardin Robinson. La liste des mesures demandées figure de manière détaillée dans le rapport. Elles aboutissent à aménager un vrai stade de football. Pour le tir à l'arc, l'essentiel réside dans l'amélioration de la sécurité des clôtures. **Mme Minasso Rota** ajoute que Mme Carmona Fischer, ancienne adjointe, l'a informée que la Mairie possédait des documents, afférents à une étude réalisée à l'époque dans la zone sportive, et qu'ils pouvaient être demandés pour consultation. **M. Fuchs** indique que le Conseil municipal n'a pas eu connaissance de cette étude. **M. Fuchs** annonce qu'il a ajouté au rapport de commission un schéma des normes en vigueur pour la réalisation d'un tel terrain. Quant à l'éclairage, des chiffres erronés avaient à l'époque été évoqués au Conseil municipal. Le coût d'une telle installation s'élèverait à Fr. 100'000 par mât, soit 400'000 à 450'000 francs en tout (versus les 40'000 francs initialement articulés). La construction de vestiaires dans le talus constitue un projet un peu plus ambitieux, mais ceux-ci pourraient être utilisés par le Tennis-Club. La Buvette n'est pas essentielle mais elle pourrait profiter à tous les clubs sportifs actifs dans cette zone ainsi qu'aux pique-niqueurs. La difficulté de parquer les voitures a été mise en exergue, soit un problème lancinant qui touche toute la commune et péjore le fonctionnement des équipes juniors du FC Donzelle. **M. Fuser** adresse une remarque à l'intention du Conseil municipal : si l'on décide de créer un terrain de football (avec normes légales), cette place ne pourra plus jamais être utilisée pour le Gena Festival entre autres. M. Bieri l'a signalé en commission, confirme **M. Fuchs**.

Le rapport de la commission Agenda 21 du 19 mai 2014 est accepté par 11 oui et 1 opposition.

M. Mayer s'est opposé car le CM n'avait, selon son règlement, pas à voter ce rapport dès lors qu'il n'amène aucune conclusion ni recommandation.

- Fêtes et ad hoc du 26 mai 2014

Mme Minasso Rota précise que l'idée de départ visait à organiser une fête, conjointement entre les diverses associations communales et les pompiers, qui se sont organisés de leur côté et ont déjà bien avancé dans leur programme pour leur 200^{ème} anniversaire. Les invités à la commission étaient tous d'accord de faire une fête, mais pas avec les pompiers. **M. Mayer** relève que le rapport de commission comporte quelques imprécisions. Il n'a pas ressenti que les invités présents ne voulaient pas faire une fête avec les pompiers. Il a été dit que, dès lors que les pompiers avaient considérablement avancé dans un concept, il n'y avait plus vraiment matière à élaborer un nouveau projet pour s'y intégrer mais que mieux valait concevoir un concept différent. **M. Mayer** souligne que l'association de Ju-Jitsu a expressément demandé à voir si quelque chose était tout de même aussi faisable avec les pompiers ; elle n'était pas hostile à une démonstration de ses activités sur la place publique. Il se réfère à la dernière phrase du rapport, où il est énoncé que « dans tous les cas toutes les personnes représentant les associations sont partantes pour organiser une fête reliant le village à Gennechy ». Ceci est aussi partiellement erroné, dans la mesure où il s'agissait d'une manifestation permettant de faire le lien entre tous les quartiers de la commune. **M. Fuchs** est surpris car il n'a pas eu connaissance de cette fête des pompiers. Quand Mme Minasso Rota a proposé d'organiser une fête dans le cadre du CM pour le 200^{ème} anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, personne n'a fait mention de cette fête des pompiers, sur laquelle les associations auraient pu se greffer. **M. Matthey-Jonais** évoque un malentendu, induit par deux manifestations dont les objets sont similaires : fêter les 200 ans de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully, respectivement les 200 ans de

l'entrée de Genève dans la Confédération. Un amalgame a été fait autour de ces deux célébrations. Pour rebondir sur les propos de M. Fuchs, **M. Fuser** a très clairement le souvenir que le CM avait été informé que les pompiers organisaient une fête, spécifiquement pour leur 200^{ème} anniversaire, qui serait en marge du 200^{ème} anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Ceci étant, il est très intéressant qu'une fête soit organisée pour l'entrée de Genève dans la Confédération ; la Commune devrait plus marquer le coup. **M. Fuchs** relira les derniers PV's des Conseils municipaux (pour vérification). **M. Riem** relève que de nombreux événements sont déjà organisés sur différents sites du canton.

M. Bieri confirme que les Sapeurs Pompiers ont manifesté leur souhait de fêter les 200 ans de la compagnie il y a déjà plus d'une année. L'idée a ensuite émergé de profiter de cette manifestation pour y greffer, dans un souci d'économies, la fête du 200^{ème} anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Le contact a été établi avec les pompiers, qui sont entrés en matière tout en sachant qu'ils avaient déjà un programme établi dans le cadre de leur 200^{ème} anniversaire. **Mme Minasso Rota** a été contactée par M. Stalder, qui a proposé d'organiser conjointement les deux fêtes. Les pompiers se sont organisés de leur côté et **Mme Minasso Rota** n'a eu aucun retour. Elle note que son rapport est plus détaillé que le PV de cette séance de commission. **M. Mayer** a eu la même impression de cafouillage que M. Fuchs. Il a parlé d'impréparation coupable en commission, de légèreté et presque d'irrespect à faire venir les associations pour leur faire ce type d'annonce. Cette maladresse de départ ne constitue pas le terreau le plus fertile pour créer quelque chose. Ce n'est pas ainsi qu'il fallait approcher, préparer et motiver les partenaires. **M. Mayer** ne sait pas si la fête des pompiers a été annoncée - ou pas - en CM. L'intervention de M. Bieri permet enfin de mieux comprendre de quoi il s'agissait. **M. Mayer** souligne que les communiens souhaiteraient une fête, sans se soucier qu'elle ait un rapport avec le 200^{ème} anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, qui ne suscite pas un gros engouement dans la Commune. **M. Matthey-Jonais** relève que les associations ont effectivement envie de faire quelque chose, d'où l'importance de respecter sur cette volonté. **La Présidente** indique que le rapport n'intègre aucune conclusion ou recommandation sur lesquelles voter. L'idée énoncée vise à ce qu'une fête soit organisée ; la commission continuera à se pencher sur cet objet.

6. Propositions du Conseil municipal

M. Fuser demande à M. Riem d'inclure si possible dans son discours du 1^{er} août une référence à l'entrée du Canton de Genève dans la Confédération. **M. Riem** annonce que la Chancelière, Mme Wyden Guelpa sera conviée au 1^{er} août de la Commune et les membres du CM sont invités à venir l'écouter. **M. Riem** fera peut-être une allusion à ce 200^{ème}, qui a fait l'objet de commémorations lors du weekend des 31 mai – 1^{er} juin derniers. M. Riem et Mme Scheibler ont à cette occasion participé au grand défilé qui fût très apprécié. Chaque commune avait son drapeau. **M. Riem** regrette simplement que 36 communes seulement étaient présentes sur les 45 du Canton. La fête du samedi fût exceptionnelle pour le 200^{ème}, alors que les festivités du 1^{er} juin furent comme d'habitude, si ce n'est qu'un espace était clos pour les autorités alors que la population est usuellement conviée à la verrée.

7. Projets de délibérations

Aucun

8. Questions

Aucune

9. Divers

- **M. Mayer** a le regret de faire part au CM du décès d'un chien du Hameau d'Epeisses.
- **Mme Minasso-Rota** remercie et félicite M. Fuser d'avoir eu la bonne idée de convoquer des jeunes comme jurés pour les dernières votations. **M. Fuser** remercie vivement Mlle Julie Monbaron de s'être déplacée ce soir pour assister aux débats du Conseil municipal. A chaque fois qu'il en a la possibilité, il convoque effectivement des primo acéscents à leurs responsabilités civiques. Il leur parle de manière très neutre de l'intérêt que la commune peut avoir à accueillir ces jeunes au CM, que ce soit dans le public ou au sein des listes, quel que soit leur choix politique, afin qu'ils viennent apporter leurs idées riches et novatrices aux travaux du CM.
- **Mme Luder** annonce qu'une équipe féminine de conseillères municipales participera au tournoi de pétanque de ce weekend au Bout du Monde, pour y représenter Avully. Les membres du CM sont invités à venir soutenir et motiver l'équipe.

(Applaudissements).

- **Mme Maison** évoque les déprédations commises sur le parking de la Touvière (clé non forcée). La commune devrait agir, éventuellement changer le cylindre, ne serait-ce que pour rassurer les riverains. C'est en route, précise **M. Bieri**. La commune a porté plainte.
- **M. Matthey-Jonais** note qu'à la Touvière, un arbre est en travers de l'emplacement que le Service d'intervention et de secours est amené à utiliser pour le débarquement ou l'embarquement de bateaux. Qui peut demander l'abattage de cet arbre ?
- **M. Fuser** remercie la Présidente pour la conduite de sa première séance de présidence.

La séance est officiellement close à 20h30

Signatures :

La Présidente

Le Vice-président